

N° SIRET : 779 470 624 000 23

PROMESSE D'ATTRIBUTION DU SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

Le solde de taxe d'apprentissage doit être déclaré et versé annuellement auprès de l'Urssaf.

La plateforme en ligne SOLTéA sera accessible à partir du 26 mai 2026 pour flécher directement votre soutien vers le Lycée Professionnel Montplaisir(0261139X)/Lycée Technologique et Institut Supérieur Montplaisir(0260074P)

Un processus simplifié pour soutenir nos projets :

- 1 – Nous vous invitons à retourner cette promesse d'attribution complétée par mail ou par courrier.
- 2 – Vous transformez votre promesse d'attribution de versement en quelques clics sur la plateforme SOLTéA.

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

N° SIRET :

Adresse :

Code Postal : Commune :

CONTACT AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Nom et Prénom :

Fonction :

Email :

Téléphone :

Nous avons l'intention d'attribuer la somme de €

Type de versement souhaité :

Projet spécifique (nom de la filière):

Investissement pédagogique général de l'établissement

Formulaire à retourner par courrier
LYCEE MONTPLAISIR
Mme BACHELARD Lydie
75 rue Montplaisir - 26000 VALENCE

OU

Par mail à :
lydie.bachelard@ensemble-montplaisir.org